

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Fonctions : Agent-e d'entretien et de restaurant - remplacement-e

Contexte

Au sein de la Direction Éducation Jeunesse, les 3 services de secteur assurent la mise en œuvre des compétences socles en matière d'éducation et pilotent le volet éducatif du projet de territoire, en lien avec les objectifs du projet éducatif grenoblois et notamment la continuité éducative et la réduction des inégalités. La qualité de l'intervention et la proximité avec les autres acteurs et les partenaires sont les principes qui guident l'action de ces services. L'agent d'entretien et de restaurant effectue seul ou sous le contrôle d'un responsable, l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux des écoles et restaurants scolaires en tenant compte du règlement intérieur, du protocole de nettoyage et des règles d'hygiène et de sécurité

Missions sous la responsabilité du chef d'équipe ou de l'adjoint responsable de site

■ Au sein du groupe scolaire

- » Procéder au quotidien et pendant les périodes de grands nettoyages à l'entretien des différents espaces, de l'école, (salles de classe, de jeux, des couloirs...) en appliquant le protocole de nettoyage
- » Procéder au tri et évacuation des déchets courants : vider les corbeilles à papier, changer les sacs poubelles, opérer le tri sélectif, répartir les différents déchets dans les conteneurs adaptés
- » Contrôler l'état de propreté des locaux et de l'approvisionnement des matériels et produits
- » Signaler les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler au chef d'équipe ou adjoint responsable de site
- » Entretien et ranger le matériel utilisé : nettoyer les matériels et les machines après usage, ranger méthodiquement les produits après utilisation, séparer les produits toxiques des autres

■ Au sein du restaurant scolaire

- » Procéder la préparation des entrées, desserts....
- » Procéder à la mise en place des tables
- » Assurer le service des repas en tenant compte des règles d'hygiène alimentaire
- » Accompagner les convives pendant le temps de repas
- » Tenir compte des consignes relatives au projet d'accueil individualisé
- » Procéder à la remise en état de propreté des locaux du restaurant scolaire en appliquant les consignes d'hygiène et de sécurité

Profil

- » Maîtrise de la langue française, écrite et parlée (test de 20 min avant l'entretien de recrutement)
- » Savoir appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et les protocoles de nettoyage dans les locaux et
- » Savoir organiser son activité
- » Savoir procéder à des vérifications sommaires du travail réalisé afin d'en établir la conformité avec le résultat attendu
- » Savoir utiliser entretenir, prendre soin des objets, des mobiliers, des outils, pour les conserver en bon état de propreté et de fonctionnement
- » Contribuer à un service à table de qualité
- » Faire preuve de rigueur et de soin
- » Capacité à travailler en équipe
- » Être autonome, capable de prendre des initiatives et faire preuve de discrétion
- » S'adapter aux changements et être capable de polyvalence
- » Conditions d'exercice : bonne condition physique, endurance, port de charges, déplacements

Conditions de travail

- » CDD de 11 mois renouvelable ou durée en fonction de la date de recrutement si arrivée au cours de l'année scolaire. L'agent travaillera pendant la période scolaire et quelques jours (2 à 4) pendant les petites et grandes vacances scolaires sur les grands nettoyages dans les écoles. Perspectives : des postes permanents sont ouverts 1 à 2 fois par an par la ville de Grenoble et pourront être pourvus par les remplaçant-es
- » Contrat horaire ; Taux horaire : proche du smic + mensuellement prime de congés payés (autres primes versées en fin de contrat si conditions remplies)
- » Horaires de travail : les lundi, mardi, jeudi, vendredi 6h30 à 9h/9h30 et 10h à 15h et les mercredis 6h30 à 10h00 fixés selon les nécessités de service et l'organisation
- » Sollicitation pour des remplacements : vous devez être joignable. Vous intervenez dans les écoles proches de votre lieu d'habitation mais vous pouvez être amené à intervenir sur les autres écoles de la ville de Grenoble en cas de besoin
- » Port d'un équipement de protection individuel obligatoire
- » Avantage en nature : possibilité d'avoir un repas fourni